

### **Interpellation de M. Desmet : Il ne fait pas bon respirer aux abords de nos écoles.**

**M. Desmet** signale qu'au début de l'année 2018, Greenpeace a réalisé une étude sur la qualité de l'air, intitulée « Mon air, mon école », en partenariat avec la Ligue des Familles, des associations de parents, Bruxsel'Air, Clean Air BXL et leurs homologues néerlandophones.

Les conclusions qui ressortent de cette étude effectuée pendant un mois dans 222 écoles du pays sont sans appel : la qualité de l'air est mauvaise dans deux écoles sur trois. Ce sont essentiellement les espaces extérieurs qui sont en cause, en l'occurrence les rues avoisinantes et la cour de récréation. Ces résultats sont extrêmement préoccupants et pointent une nouvelle fois la nécessité d'intégrer la dimension « santé » dans la réflexion environnementale et au-delà, le besoin impérieux de revoir en profondeur la mobilité afin de préserver la santé de nos plus jeunes citoyens.

La qualité de l'air qu'ils respirent à l'école est donc fondamentale, tant pour leurs apprentissages que pour leur santé. En effet, de nombreuses études établissent un lien entre, d'une part, la présence de perturbateurs endocriniens ou de trop fortes concentrations en CO<sub>2</sub> ou dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et, d'autre part, les troubles de l'attention et du comportement, l'asthme, voire le développement de maladies cardiovasculaires ou de cancers. La santé des enseignant(e)s qui occupent les mêmes espaces doit aussi être prise en considération.

Il est urgent de faire des abords d'écoles des zones de basses émissions, préservées au maximum du trafic et des gaz d'échappement. Il est tout aussi urgent de réduire drastiquement et globalement la pression automobile sur le territoire communal comme dans l'ensemble de la Région bruxelloise.

La Région ne dispose pas d'une législation spécifique visant à garantir la qualité de l'air au travers d'actions spécifiques, mesurables et effectives sur le court terme. Pourtant, comme le démontrent les études précitées, la mise en place d'un tel cadre et le lancement de telles actions, en étroite collaboration avec les autorités locales pour les aspects relatifs à la mobilité, s'imposent de façon urgente. Il faut notamment mener des actions préventives spécifiques aux abords des bâtiments scolaires. La mobilité ne peut se réduire à un programme de gestion des flux, elle doit être un véritable instrument au service d'une meilleure qualité de vie, d'une meilleure qualité de l'air et d'une plus grande sécurité routière.

M. Desmet souhaiterait donc obtenir des réponses aux questions suivantes.

Le Collège a-t-il pris connaissance des résultats de l'étude de Greenpeace ?

Quelles conclusions en tire-t-il, plus particulièrement pour les écoles ?

Des actions spécifiques sont-elles menées actuellement pour garantir la qualité de l'air dans et autour des écoles situées sur le territoire communal ?

Le cas échéant, quels contacts ont-ils été établis avec les autorités régionales et Bruxelles-Mobilité dans ce but ?

**Mme l'Echevin Maison** répond que le Collège a pris connaissance de cette étude. Du fait qu'elle siège également au Parlement bruxellois, elle a eu également l'occasion d'entendre la Ministre compétente en la matière s'exprimer sur ce sujet.

Mme l'Echevin Maison a été particulièrement interpellée par cette étude, dont l'objet porte sur la santé des enfants, des élèves, du personnel enseignant et des habitants de la commune en général.

Les normes de basse émission adoptées par le gouvernement bruxellois sont en principe en vigueur depuis janvier 2018 mais la mise en œuvre concrète et l'instauration des processus de contrôle auront lieu un peu plus tard.

La Ministre a répondu à Mme l'Echevin Maison que, sur base des conclusions de cette étude, des enquêtes complémentaires vont être menées dans les établissements scolaires bruxellois.

En effet, les données chiffrées présentées par Greenpeace sont plutôt inquiétantes, surtout pour les élèves qui arpentent des cours de récréation jouxtant des rues, a fortiori dans les zones urbanisées affectées par des pics de pollution aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

L'étude a aussi pointé la tendance de nombreux parents à laisser tourner le moteur de leur voiture lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'école, alors qu'il s'agit d'un comportement répréhensible. Les écoles ont reçu la consigne de vérifier la fréquence du phénomène.

Mme l'Echevin Maison souhaite que le personnel des ALE (Agences locales pour l'emploi) actif dans les écoles soit également sensible à cette problématique. Plus il y aura de gens informés, plus le message pourra être relayé auprès d'un maximum d'interlocuteurs.

Selon l'étude, la plantation d'arbres et l'installation de plantes aux abords ou à l'intérieur des écoles est de nature à y améliorer la qualité de l'air. Les écoles ucloises ont une certaine expérience en ce domaine, que ce soit avec les « incroyables comestibles » à l'école du Centre ou le potager pédagogique à l'école de Saint-Job. Mme l'Echevin Maison signale qu'une série d'arbres sera plantée au cours de cette quinzaine à l'Institut communal professionnel des Polders (ICPP) ainsi qu'à l'école des Eglantiers.

Il convient aussi de souligner l'effort accompli dans les écoles en faveur de l'apprentissage du vélo, que ce soit avec l'organisation des rangs vélos ou la préparation au brevet vélo. La promotion de ce mode de transport tend à réduire le recours à la voiture et donc la concentration de pollution aux abords des écoles.

L'étude de Greenpeace propose des décisions plus radicales, telles que la fermeture des rues à certaines heures. Néanmoins, Mme l'Echevin Maison estime que la situation actuelle d'Uccle ne justifie pas l'adoption de mesures aussi drastiques, et ce d'autant plus que la politique de maillage « zone 30 » et l'intégration dans le cadre des zones de basse émission s'inscrivent dans la perspective préconisée par l'étude de Greenpeace.

Les programmes d'éducation à la sécurité routière, qui débutent dès la 3ème maternelle, donnent aussi l'occasion de promouvoir les modes de transport non-polluants auprès des élèves, qui répercutent dans le cadre familial le message entendu à l'école.